

2010_B065

OBJET : Création d'une ressource - Etude de faisabilité sur le territoire communautaire et demande de subvention.

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Michel BOULAN donne lecture du rapport ci-joint.

10_02



Direction Générale Adjointe
Environnement et Infrastructure
Direction Traitement Déchets
DIRTRAIT_04022010_Ressourcerie

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

OBJET : CREATION D'UNE RESSOURCERIE - Etude de faisabilité sur le territoire communautaire et demande de subvention.

Décision du Bureau

Rapporteur : Monsieur Michel BOULAN

Mes Chers Collègues,

Afin de répondre aux prescriptions définies dans la directive européenne 2008/98 et reprises par le Grenelle de l'environnement dans son volet réemploi, la Communauté va faire réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur son territoire.
La Communauté va demander le soutien financier à l'Ademe et la Région pour réaliser cette étude dans le cadre des aides à la réduction des déchets ménagers.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la gestion des Déchets Ménagers, une grande partie des encombrants issus de collectes spécifiques en porte à porte ou en déchèterie présente un état général pouvant permettre une réutilisation de ces objets après remise en état sommaire.

Fort de ce constat, un concept à émerger ces dernières années en France dans les régions du Nord consistant à mettre en place des unités permettant cette récupération. Ces équipements, appelés Ressourceries ou

Recycleries, sont désormais intégrés dans les moyens de gestion de nos déchets et participent au volet « Réemploi » de la chaîne hiérarchisée de Gestion des Déchets introduite par la directive européenne 2008-98 et reprise par le Grenelle de l'environnement

Les ressourceries ont 4 activités principales totalement complémentaires :

1. **Collecte** séparative des déchets de type encombrants ménagers ou DIB en préservant leur intégrité dans le but de pouvoir envisager une valorisation par réemploi.
2. **Tri**, contrôle, nettoyage, **réparation** de ces objets afin de leur rendre leur valeur ; démontage des objets non réutilisables, tri par produits pour un recyclage dans les filières adéquates.
3. **Revente** de ces objets afin d'assurer une part de ressources propres et d'offrir les biens revalorisés à faible prix aux personnes qui en ont besoin.
4. **Education à l'environnement** auprès des usagers, scolaires, clients des lieux aux problèmes d'environnement et de gestion des déchets.

L'action des ressourceries se situe au cœur de la problématique de développement durable et de prévention des déchets en intervenant dans les domaines économique, environnemental et social.

Il existe à ce jour plus de 50 ressourceries en France qui se sont fédérées autour du Réseau des Ressourceries ; 5 sont situées en région PACA (à Istres, Gap, Ste Tulle, Marseille et Carpentras).

Les ressourceries se présentent sous différentes formes et statuts :

- Collectivité en régie
- Associations d'économie solidaire
- Chantiers d'insertion
- Entreprises d'insertion

Dès le 1^{er} trimestre 2010, la CPA va lancer une consultation auprès de bureaux d'études afin de réaliser une étude de faisabilité pour la création d'une ou plusieurs ressourceries sur son territoire.

Cette étude permettra d'établir la meilleure stratégie à mettre en œuvre par la Communauté en fonction des opportunités et des porteurs projets identifiés.

D'un montant estimatif de 30 000 €, cette étude peut être financée à 100 % par l'ADEME et la Région dans le cadre des aides à la réduction des déchets.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2008-A006 du Conseil Communautaire du 16 mai 2008 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création de ressourcerie,
- **DECIDER** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la communauté chapitre 011 nature 617 fonction 812.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les subventions pour la réalisation de cette étude auprès de l'ADEME et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 04 février 2010

OBJET DU RAPPORT : Ressourceries / recycleries – Etude de faisabilité et demande de subvention

DIRECTION/SERVICE : Traitement Déchets Ménagers

Nom du Rédacteur du rapport : E LESIMPLE

04.42.93.85.9
TEL : 7

Nom du correspondant financier : C Nabet

04.42.91.59.7
TEL : 8

Code service (astre) :

☐ Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles :

€

☒ Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

30 000 €

Imputation comptable

Nature/Fonction **611/812**

OU N° Opération :

INSCRIT 2010	Réalisé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
30 000	-	30 000	30 000



VISA CARTOUCHE ENVIRONNEMENT

CARTOUCHE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR LES DELIBERATIONS DONT LA CPA À LA PLEINE **MAITRISE D'OUVRAGE**, SONT EXCLUES LES DELIBERATIONS QUI CONCERNENT LES SUBVENTIONS, LES FONDS DE CONCOURS.

Objet du rapport : Ressources / recycleries – Etude de faisabilité et demande de subvention

Service rédacteur : Direction Traitement Déchets Ménagers

Nom du rédacteur Emmanuel LESIMPLE

Téléphone : 04.42.93.85.97

Impact global du projet sur l'environnement :

Le projet a un impact globalement positif en réduisant la quantité d'encombrants enfouie par le réemploi.

Objectifs de réduction ou prévention des nuisances :

BESOIN D'AIDE OU QUESTIONS ? :

Service écologie urbaine, Céline SALES, 04 42 91 49 44
csales@agglo-paysdaix.fr

Détails :

IMPACTS	Impacts négatifs attendus	Mesures de réduction ou de prévention	Impacts positifs
Sur la qualité de l'air			
Sur les ressources naturelles			
Sur le réchauffement climatique			
Sur l'environnement sonore			
Sur la salubrité et/ou la propreté			Limite les dépôts sauvages
Sur la qualité de l'eau de surface ou souterraine			
Sur les milieux naturels			
Sur le paysage			
Génération de risques particuliers			

AVIS DU SERVICE ECOLOGIE URBAINE :

OBJET : Création d'une ressourcerie - Etude de faisabilité sur le territoire communautaire et demande de subvention.

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

